

NEWSLETTER

Bulletin trimestriel du CAVL de l'académie de Versailles • 2ème trimestre 2016-2017

Édito

28 Mars, second CAVL de la mandature... Les élus se réunissent pour à nouveau travailler autour des projets initiés lors du précédent CAVL, faire un retour sur les travaux en cour.



Concours Médiatiks

« Dans le cadre de notre mandature CAVL, nous avons été associés à l'organisation du [concours Médiatiks](#) (concours de médias scolaires). Le jury de la catégorie « lycée » sera effectivement composé d'élus du CAVL. Ce concours permet de favoriser la prise de parole des lycéens. Par ailleurs, il souligne de manière plus vaste et concrète la liberté d'expression des élèves à travers les blogs, journaux, audio, vidéos ou autre, qu'ils proposent, mettant ainsi en valeur l'engagement des lycéens pour des actions fondées sur le volontariat et qui nécessite un investissement à long terme. Un rapide aperçu des travaux mis en ligne offre la promesse de projets audacieux, intéressants et qui témoigne plus particulièrement du travail fourni en amont. Ce qui accentue la motivation de chacun des élus quant à cette tâche. »

Chatuni Perera

L'AGENDA DU CAVL

• 12 AVRIL

Proclamation des résultats de l'élection des représentants lycéens au Conseil Supérieur de l'Éducation.

• 4 MAI

Réunion de travail en inter-CAVL sur la rédaction d'une charte de la fraternité.

Vie lycéenne académique

Réunion inter-CAVL de l'Île-de-France

Lors de cette réunion regroupant les représentants des CAVL de Paris, de Creteil et de Versailles, les élu.e.s ont travaillé durant toute une journée sur le thème de la fraternité. Dans la continuité des précédentes mandatures, une charte de la fraternité est en cours de rédaction.

Ordre du jour de la réunion du CAVL

Lors de la réunion du CAVL du mardi 28 mars 2017, de nombreux points ont été abordés :

- Informations sur la vie lycéenne.
- Avancement des projets de la mandature.
- Présentation du travail réalisé en inter-CAVL.

Un projet écoresponsable

Ecosia est une application présente sur Google Chrome. Elle a pour but de planter des arbres dans le monde entier. Grâce à l'argent généré par les plus de 3 millions utilisateurs, 7 millions d'arbres ont été plantés à Madagascar, au Burkina Faso ou encore au Pérou. Téléchargeable gratuitement, Ecosia nous propose de participer à la reforestation de la planète dans le but de diminuer la pollution de l'air, de purifier les eaux et de créer des écosystèmes. En une journée un utilisateur génère assez pour planter 5 arbres, à l'échelle d'un lycée ce nombre explose. Equiper son lycée d'Ecosia permet de changer le monde tout en étudiant.

Jesse Eko-Ebongue

Institution des CVC

La circulaire [n° 2016-190 du 7 décembre 2016](#) instaure dans tous les collèges la mise en place des Conseils de Vie Collégienne.

Les CVL sont invités à se rapprocher des collèges environnant pour aider les collégiens à s'approprier cette nouvelle instance de représentation des élèves.

LE DROIT LYCEEN DU TRIMESTRE

"Dans les lycées et collèges, la liberté de réunion s'exerce à l'initiative des délégués des élèves pour l'exercice de leurs fonctions. Dans les lycées, elle s'exerce également à l'initiative des associations mentionnées à [l'article R. 511-9](#) du Code de l'Éducation ou d'un groupe d'élèves de l'établissement pour des réunions qui contribuent à l'information des élèves. **Le droit de réunion s'exerce en dehors des heures de cours prévues à l'emploi du temps des participants. Le chef d'établissement autorise, sur demande motivée des organisateurs, la tenue des réunions en admettant, le cas échéant, l'intervention de personnalités extérieures.** A cette occasion, il peut solliciter l'avis du conseil d'administration.

Il peut opposer un refus à la tenue d'une réunion ou à la participation de personnalités extérieures lorsque celles-ci sont de nature à porter atteinte au fonctionnement normal de l'établissement ou à contrevenir aux principes du service public de l'enseignement.

L'autorisation peut être assortie de conditions tendant à garantir la sécurité des personnes et des biens."

[Article R511-10 du Code de l'Éducation](#)

Contactez-vous



[Vie Lycéenne académie de Versailles](#)



[@CAVL_Versailles](#)

Directeur de la publication

Daniel Filâtre, recteur de l'Académie de Versailles

Rédacteur

Victor Mercier
Chatuni Perera
Jesse Eko-Ebongue

Crédits photos

Académie de Versailles